

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 janvier 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 14 janvier 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Nancy Lemieux
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

001-01-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

002-01-2013

PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2012

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 décembre 2012 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2258 à 2267 comportant les résolutions #306-12-2012 à #323-12-2012 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2012 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2268 à 2271 comportant les résolutions #324-12-2012 à #329-12-2012 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 20 décembre 2012 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2272 à 2274 comportant les résolutions #330-12-2012 à #334-12-2012 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

003-01-2013

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 511401 à 511486 inclusivement, totalisant un montant de 51 668,18 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 3990 à 4084 inclusivement, totalisant un montant de 199 343,12 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 1775 à 1791 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 38 328,30 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Roger Proulx, trésorier de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 003-01-2013 au montant de 289 339,60 \$.

Roger Proulx, trésorier

004-01-2013

NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX (N/D : 101-120)

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile fait une mise à jour des fonctions du personnel en nommant les officiers municipaux ci-après énumérés aux postes respectifs suivants, à savoir :

Monsieur Paulin Leclerc	Directeur général Responsable de la gestion des projets Coordonnateur des mesures d'urgences
Madame Joanne Villeneuve	Secrétaire-Trésorière Responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels
Madame Laurie Mimeault	Urbaniste Inspectrice en bâtiment et en environnement Responsable des communications Adjointe à la gestion de projet Assistant-greffière

Madame Ginette Marcotte	Réceptionniste Préposée aux loisirs
Madame Brigitte Godin	Assistante-trésorière
Monsieur Yves Savard	Directeur des travaux publics Inspecteur municipal Inspecteur adjoint en environnement Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes
Monsieur Mario Gendron	Inspecteur substitut de Monsieur Yves Savard
Monsieur Éric De Carufel	Coordonnateur des loisirs
Monsieur Borromé Paquet	Directeur du service incendie

Attendu que les exigences légales des dites fonctions sont précisées à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. c-19) et ses lois connexes.

Adopté.

005-01-2013

**CHANGEMENT DE SIGNATAIRES
CAISSE POPULAIRE SAINT-BASILE (N/D : 203-104)**

Considérant le changement de nomination au niveau du secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Basile, soit le remplacement de Monsieur Roger Proulx secrétaire-trésorier actuel par Madame Joanne Villeneuve nouvelle secrétaire-trésorière

Considérant que le changement du secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Basile est effectif à partir du 14 janvier 2013

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Ville de Saint-Basile, autant en version papier qu'en version électronique sur Accès D Affaires, soient tirés au nom de la Ville et signés de sa part par Monsieur Jean Poirier ou Madame Lise Julien qui agiront à titre de Maire et Mairesse suppléante, et par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière ou dans le cas d'absence ou de l'incapacité d'agir de la secrétaire-trésorière, par Monsieur Paulin Leclerc, directeur général.

Attendu que les comptes de la Ville de Saint-Basile sont #260050

Attendu que demande est faite pour que le service de dette relié aux dits folios soit prélevé dans les folios #260050 de la Ville de Saint-Basile.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande l'installation de panneaux indiquant la présence d'enfants au bout de la rue Marcotte. Il désire un panneau en haut et au bas de la côte qui sert de sentier et de glissade au bout de cette rue.

006-01-2013

FERMETURE DE FOSSÉ DEVANT LA PROPRIÉTÉ

(N/D : 01-861)

Attendu la demande écrite du propriétaire pour pouvoir fermer 2 fossés devant sa propriété, situés à gauche et à droite de son entrée principale;

Attendu que les travaux seront effectués aux conditions émises préalablement;

Attendu que le règlement #07-2006 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins, en milieu rural, sous la responsabilité de la municipalité a été adopté le 14 août 2006;

Attendu que le conseil municipal est ouvert à autoriser par résolution la fermeture des fossés devant la propriété, le tout selon des conditions minimales à respecter;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande pour la fermeture de fossés d'une largeur maximale de 30 mètres devant la propriété, à savoir:

- 861, Chemin de la Station

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est autorisé à attester de la conformité dudit permis après la réalisation des travaux.

Adopté.

007-01-2013

DEMANDE DE LOCATION DE TERRE (N/D : 403-122)

Attendu la demande écrite reçue de la Ferme Ancor Inc. pour son intérêt envers la location de terre lot 3,119,871 du cadastre de Saint-Raymond acquise de Dolbec;

Attendu la politique de location de terre en culture adoptée par la résolution 259-10-2012;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la location de la terre lot 3,119,871 à la Ferme Ancor Inc. en respectant la politique de location de terre en culture;

Que Monsieur Jean Poirier, maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

008-01-2013

**PRÊT DE CHAISES – CHORALE PAROISSIALE
DE SAINT-BASILE (N/D : 102-102)**

Attendu que Madame Martine Germain, marguillière et membre de la chorale paroissiale de Saint-Basile, demande des chaises afin de faciliter les pratiques et célébrations de la chorale.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte un prêt d'une vingtaine de chaises. Ce prêt prendra fin advenant l'arrêt des pratiques et célébrations de la chorale. Celle-ci devra remettre les chaises à la Ville de Saint-Basile lors de la cessation de leurs activités.

Adopté.

009-01-2013

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2013 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2013 de la Ville est de 32 000 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2012 (rés. 277-11-2012) ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 10 000 \$.

Adopté.

010-01-2013

**SERVICE INCENDIE
COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2013 (N/D : 304-110)**

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Borromée Paquet et Monsieur Cédric Plamondon, directeur et directeur adjoint du service des incendies, à participer au colloque sur la sécurité civile, les 18, 19, 20 et 21 février 2013, à Laval, au coût de 335 \$, taxes en sus, par personne.

Que sur présentation des pièces justificatives, ce conseil remboursera les frais réellement encourus, incluant les frais de chambre (3 soirs) pour le séjour.

Que ces dépenses sont imputables au budget 2013 du département sécurité civile, congrès et délégation et la balance, si nécessaire, au département de sécurité incendie, formation.

Adopté.

011-01-2013

SERVICE INCENDIE
ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE (N/D : 502-101)

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un appareil respiratoire;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise auprès du fournisseur Aréo-feu, l'achat d'un appareil respiratoire, au coût de 3 970 \$, taxes en sus.

Que la dépense d'un appareil respiratoire est payée à même le budget d'opération des incendies au poste numéro 02-22000-526.

Adopté.

012-01-2013

Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 03A-2013

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 visant à autoriser de nouveaux usages dans certaines zones.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le présent projet de règlement vise à autoriser de nouveaux usages de commerces et de services dans les zones commerciales;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 03A-2013 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Adopté.

013-01-2013

VENTE DE TERRAINS EN 2012 (N/D : 704-131)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, accepte le dépôt du tableau cumulatif de la vente des terrains de la municipalité en 2012 déclarant un montant de ventes de 738 639,67 \$, tel que préparé par Monsieur Paulin Leclerc, directeur général, en date du 9 janvier 2013.

Adopté.

014-01-2013

**BUDGET 2013 – DONNS ET SUBVENTIONS
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (N/D : 207-130)**

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, en rapport avec le budget 2013 dons et subventions, à effectuer le paiement suite à la demande de l'organisme, comme suit :

Association des gens d'affaires	
- carte de membres	35 \$
- nouveaux arrivants	600 \$
- aide au secrétariat	500 \$
Association chasse et pêche	
- pêche en ville	200 \$
Fabrique Saint-Basile (308-12-2003)	500 \$
Fabrique Saint-Basile : CVA	175 \$
Chevaliers de Colomb Saint-Basile	
- petits voiliers (billet)	50 \$
- dépouillement arbre de Noël	1 000 \$
Club Âge d'or	
-souper des fêtes	400 \$
Commission scolaire (voyage de fin d'année)	100 \$
Divers	1 940 \$
TOTAL :	<u>5 500 \$</u>

Adopté.

015-01-2013

**BAIL POUR LE 159-2, CENTENAIRE APPARTENANT À
CIMENT QUÉBEC INC. (N/D : 403-121)**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, à agir pour et en son nom, en rapport avec le bail à durée indéterminée, commençant le 1^{er} janvier 2013 avec Ciment Québec inc. pour le local situé au 159-2, boulevard du Centenaire à Saint-Basile. Notamment, ce dernier est autorisé à signer tout document pour donner le plein effet aux présentes.

Que le local sera à la disposition des Fermières et ces dernières devront obtenir une assurance de locataire.

Adopté.

016-01-2013

COOP DE SANTÉ PORTNEUF – SAINT-BASILE - AIDE (N/D : 102-112)

Attendu qu'à son budget 2013, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a prévu un montant comme aide à la Coop de santé Portneuf - Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser, comme aide, à la Coopérative de santé Portneuf – Saint-Basile, la somme de 10 000 \$.

Que cette dépense est payée à même le budget d'opération industries et commerces au poste numéro 02-62100-345.

Adopté.

017-01-2013

**FIXATION SALAIRES ET AUTRES CONDITIONS
POUR CERTAINS(ES) EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire et autres conditions pour certains(es) de ses employés(es);

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile retient les services de Madame Jennifer Clément pour occuper le poste de la secrétaire réceptionniste, lors des vacances de cette dernière en 2013 et sera rémunérée selon un taux horaire de 12,92 \$.

Que ce conseil accepte de payer en 2013 le chef pompier sur une base de 20 heures/semaine.

Adopté.

018-01-2013

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 8 JANVIER 2013 (N/D: 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 8 janvier 2013 pour le règlement suivant, à savoir:

" 18-2012 : Règlement décrétant une dépense de 400 688 \$ et un emprunt de 383 263 \$ pour la réfection de 1000 mètres de conduites d'aqueduc dans le rang Sainte-Anne."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeur a signé le registre pour le règlement numéro 18-2012 ;

Attendu que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 18-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 103 ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 18-2012 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 14 décembre 2012 annonçant la procédure d'enregistrement du 8 janvier 2013.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

019-01-2013

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h45 et ajournée au 29 janvier 2013.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière